

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

---oOo---

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

Le projet de budget proposé par la commission de finances du 10 mars dernier, intègre les projets prioritaires par la commission de travaux du 10 février 2025

Il reprend les résultats constatés à l'issue de la gestion 2024, les recettes prévisionnelles connues à ce jour, et a été réajusté pour tenir compte des bases prévisionnelles de fiscalité notifiées le 14 mars 2025.

Ce projet permet de budgéter, dès 2025, le lancement des aménagements de cheminements mode doux Route de Géovreissiat pour une réalisation en 2026, la rénovation du logement locatif communal, la modernisation de l'éclairage public avec le passage en Full Led à l'automne 2025, et la poursuite de la rénovation de la voirie communale avec la réalisation en enrobé de l'Impasse en Clay, du Chemin de Bretonne pour l'accès au cimetière et à l'église, la réfection des trottoirs de Belle Pièce et Chemin de Senand et la réalisation d'un mur de soutènement route de Pire.

Ce budget prévisionnel est établi au plus juste, avec le maintien des dépenses essentielles à l'entretien et l'équipement des bâtiments et installations de la commune.

Le recours à l'emprunt pour financer les investissements est nécessaire cette année. Toutefois, le montant prévu au budget primitif ne tient pas compte des financements qui seraient attribués pour les aménagements Route de Géovreissiat ; il sera revu à la baisse après notification des aides. Un prêt relais de 1 à 2 ans devra être réalisé. La commission de finances n'a pas proposé d'augmenter les taux de fiscalité en 2025 et les bases notifiées permettent d'envisager un produit en progression de 4,17 % et une capacité nette d'autofinancement satisfaisante.

Les prévisions budgétaires s'établissent comme suit :

. Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 4,56 % par rapport aux réalisations 2024, mais diminuent de 5,8 % par rapport au budget 2024. Les dépenses réelles s'élèvent à 677 468 € et le virement à la section d'investissement à 289 220 €.

- Les Dépenses concernent principalement :

. L'achat de fournitures et équipements d'un montant prévisionnel de 6 500 € pour les travaux réalisés en régie par les services techniques (mise en place d'un cache conteneurs pour les bacs du cimetière, travaux au logement de l'école, éclairage de la façade de la mairie, réalisation de 2 placards muraux à l'école et prévision pour le remplacement du bardage au-dessus de l'entrée de la salle polyvalente).

. Les dépenses d'énergie, combustibles et carburant sont stables par rapport aux prévisions 2024 pour un montant global de 34 000 €.

. La prévision pour l'achat de repas pour le restaurant scolaire progresse pour tenir compte de l'évolution des prix au 1^{er} septembre 2024 et de celle attendue pour la rentrée 2025, elle s'établit à 21 000 €.

. Les prestations de services sont prévues pour un montant de 5 000 € essentiellement pour le balayage des voiries (3 201 €) et en prévision de la reliure des registres de délibérations de 2018 à 2023 (1 200 €). Les frais de nettoyage des locaux de l'école sont estimés à 11 000 €.

- . Les locations mobilières pour les copieurs de la mairie et du matériel pour les services techniques sont estimées à 8 000 €.
- . Concernant l'entretien des bâtiments, les services interviennent régulièrement pour un maintien en bon état des structures. Près de 7 000 € sont inscrits au compte 615221.
- . Les dépenses prévisionnelles pour l'entretien de la voirie et des réseaux s'élèvent à 20 000 € (marquage au sol qui n'a pas pu être réalisé à l'automne 2024 pour 8 400 €, fauchage et élagage des bords de chaussée, talus et chemins ruraux, nettoyage des puits perdus et des séparateurs d'hydrocarbures de la ZA).
- . Une prévision globale de 6 000 € est inscrite pour l'entretien du mobilier, du matériel technique et roulant des services techniques ainsi qu'une prévision de 15 000 € pour le coût de maintenance de nos divers bâtiments, équipements, matériels et logiciels.
- . Les charges d'assurances sont prévues pour 9 000 € pour la partie multirisque et à 15 000 € pour la protection statutaire. Contrats renouvelés au 1^{er} janvier 2025 pour une période de 6 ans avec des tarifs intéressants pour la multirisque avec la SMACL et pour 4 ans et un taux inférieur à 2024 pour l'assurance statutaire avec le CIGAC.
- . La contribution au SDIS pour le CPIn et l'allocation de vétéran sont stables et s'élèvent à 21 750 €. Celle au SIEA est prévue pour 43 000 € et tient compte de 4 trimestres en 2025 pour le coût énergie de l'éclairage public contre 3 en 2024 et de la participation de 5 428 €, sur 13 ans, pour l'annualité du prêt intracting pour la modernisation de l'éclairage public.
- . Les engagements auprès de la commune de Montréal la Cluse (participation au fonctionnement du gymnase de collège, au centre médico scolaire et aux frais de fonctionnement de la cabine de télé médecine en 2024) sont budgétés pour 5 600 €.
- . Les charges de personnel pour les 7 agents communaux (2 aux services administratifs, 2 aux services techniques et 3 aux services périscolaires) sont estimées à 275 000 € et tiennent compte de la progression de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL, soit un taux de 34,65 % en 2025 représentant une augmentation de 9,48 % et une dépense supplémentaire estimée à 4 150 € cette année. Cette augmentation, instituée d'urgence par Décret du Gouvernement n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales est prévue durant 4 ans, pour atteindre un taux de 43,65 % en 2028, contre 31,65 % en 2024. Cette augmentation a été
- . L'enveloppe budgétaire des indemnités des élus (mairie et 3 adjoints) est prévue pour un montant de 52 500 €. L'état annuel est communiqué avant le vote du présent budget.
- . La somme de 4 200 € est de nouveau inscrite pour l'admission en créance éteinte des loyers dus par la SAS JMS suite à sa liquidation judiciaire. Cette somme sera reprise sur la provision créée en 2023, suite au risque.
- . La contribution au FPIC est prévue pour 16 000 €, malgré une baisse au cours des 3 dernières années. La contribution au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) reste inchangée pour un montant annuel de 41 254 €.
- . Les intérêts de remboursement de la dette s'élèvent à 3 400 €. Ils concernent le remboursement de l'emprunt réalisé en 2017 au taux de 1,10 % pour le refinancement des deux prêts contractés pour l'opération Cœur de Village et celui de 100 000 € réalisé en 2021 au taux de 0,60 % pour l'acquisition du local technique rue de Béard. L'annuité de la dette est de 108 011 € jusqu'en 2027, puis sera de 8 643 € jusqu'en 2033. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 368 118 €. La prévision d'un emprunt est nécessaire en 2025 pour financer les investissements et équilibrer le budget. La réalisation pourra probablement attendre début 2026. Les négociations avec les organismes de prêts pourront être engagées au cours de l'année, en fonction de l'évolution du projet des aménagements route de Géoveissiat (marché de travaux et subventions). Une prévision de 1 000 € est inscrite au compte 66 en vue des frais de dossier en 2025.

. Les subventions de fonctionnement aux associations locales sont global de 1 450 €, ainsi qu'une aide de 300 € à l'association Floirio Racing Team pour les aménagements réalisés dans le four de Béard lors de la fête du pain et une subvention exceptionnelle de 6 205 € au Sou des Ecole pour le financement de la classe de mer pour les élèves de CM1/CM2 en avril 2025.

Les 7 agents communaux n'adhèrent plus à l'Amicale du Personnel des Monts Berthiand et ont fait part du projet de créer un Comité des Œuvres Sociales leur permettant d'adhérer au réseau CEZAM de coopération des comités d'entreprises. Les statuts seront déposés prochainement et une proposition de subvention de la commune sera soumise ultérieurement.

- **Recettes :**

La prudence est toujours de mise pour leurs prévisions. Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues pour un montant de 815 499 €, en diminution de -3,17 % par rapport au budget de 2024 et de -3,77 % par rapport aux réalisations.

Le versement de 70 000 € de l'acompte du droit de forage des Carrières Blanc est prévu cette année.

Les ressources sont principalement constituées du produit de la fiscalité directe locale, de l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération, des dotations de l'Etat, des participations du Département, des locations et des redevances des usagers des services périscolaires.

. Fiscalité directe locale : Il convient toujours, depuis 2023, de voter un taux pour la taxe d'habitation des résidences secondaires ; le taux de référence de la taxe d'habitation pour la commune est de 8,23 %.

Les règles de liens entre les taux qui s'appliquent à la commune, appartenant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique prévoient :

. La commune peut, depuis 2023, augmenter librement ses taux de fiscalité, sans contrainte autre que le respect des taux plafonds fixés à 95,85 % pour le TFB, à 122,84 % pour le TFNB et à 52,33 % pour la THRS.

. Mais en tenant compte des variations proportionnelles de chacun des taux cités :

- Elle ne peut augmenter son taux de TFNB plus vite que son taux de TFB
- Et elle ne peut augmenter son taux de THRS plus fortement que son taux de TFB

(ou que le taux moyen pondéré de ses deux taxes foncières, si son augmentation est plus faible que celle du seul FB).

Un dispositif dérogatoire de majoration du taux de la THRS permet aux communes d'augmenter le taux de TH de 5% au-delà de ce que permettent les règles de droit commun. Toutefois, pour les communes du département ce taux ne doit pas dépasser le taux maximum de THRS fixé à 10,40 % (75 % du taux moyen constaté dans les communes du département).

. Les taux communaux 2024 étaient de :

- Taxe foncière bâtie : 27,65 % (taux moyens communaux au niveau national 39,74 % et au niveau départemental 31,56 %).
- Taxe foncière non bâties : 41 68 % (taux moyens communaux au niveau national 51,48 % et au niveau départemental 49,97 %).
- Taxe d'habitation : 8,23 % (taux moyens communaux au niveau national 23,88 % et au niveau départemental 18,46 %).

Les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité ont été notifiés, les bases prévisionnelles de foncier bâti 2025 évoluent de + 5,15 % par rapport à 2024 et permettent d'attendre un produit fiscal TFB de 382 123 € en progression de près de 19 000 € avec une reconduction des taux ; ce produit est toutefois réduit de - 77 181 € après application du coefficient correcteur. En effet, suite à la réforme de la taxe d'habitation, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Le produit fiscal attendu en 2025 pour les 3 taxes communales après effet du coefficient correcteur, soit une progression de 1,7 %, l'évolution et des augmentations de taux votés en 2021, 2022 et 2023, il n'est pas proposé d'augmenter les taux de fiscalité pour 2025.

La compensation au titre de la réforme et perte sur la révision des bases de locaux professionnels et des exonérations de taxe foncière s'élève en 2025 à 19 140 €.

. La produit de taxe sur les pylônes électriques progresse de 5,2 % avec un montant prévisionnel de 22 644 €.

. L'attribution de compensation versée par Haut-Bugey Agglomération et fixée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020, s'élève à 262 142 € et prend en compte, depuis 2021, la rétrocession à la commune de la compétence entretien de la voirie et réseaux de la ZA En Faurianne pour un montant annuel de 10 298 €.

. La Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas notifiée. Le montant 2024 a diminué de - 6,4 % par rapport à 2023. Un montant de 12 000 € est prévu en 2025, soit une baisse de 8,7 % pour la dotation forfaitaire et le maintien à 21 000 € pour la Dotation de Solidarité Rurale. La DGF était de 73 272 € il y a moins de 10 ans.

. Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, éligibles en 2024, est prévu pour 5 000 €.

. La commune n'a pas perçu de Dotation du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle en 2024, sans en avoir été informée ; l'attribution de ce fonds n'étant plus garantie, aucune recette n'est budgétée à ce titre.

. L'inscription budgétaire du Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les mutations à titre onéreux est limitée à 20 000 €, malgré une attribution de 33 683 € en 2024.

. L'attribution départementale au titre du 55^{ème} versement de la compensation financière Franco-Genevoise d'un montant de 35 716 €, pour 20 travailleurs frontaliers domiciliés à Béard-Géovreissiat, a été versée fin 2024. Il est proposé d'inscrire une recette de 25 000 € au titre du 56^{ème} versement.

. La prévision pour les revenus des immeubles retrouve son niveau de 2023 et concerne les loyers du commerce pour 6 327 €, du Rucher pour 1 008 € et les locations de la salle polyvalente enregistrées à ce jour pour 5 240 €.

. Les redevances des services périscolaires sont estimées à 29 000 € sur la base des mêmes fréquentations qu'en 2024 pour le restaurant scolaire et la garderie.

Après affectation de l'excédent antérieur reporté de 142 489 € et un virement en investissement de la somme de 289 220 €, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 972 987,71 €.

. Section d'investissement :

Compte tenu des résultats 2024, et comme convenu en février dernier, il est proposé de budgéter, dès cette année, la réalisation des aménagements de modes doux et de sécurisation de la Route de Géovreissiat sous l'opération n° 71. Les prévisions prennent également en compte la rénovation du logement locatif communal sous l'opération n° 70.

- **Dépenses** : Les nouveaux crédits d'investissement proposés pour 2025 sont les suivants :

- Hors opérations :

. Remboursement du capital d'emprunt :	105 000 €
. Prévision pour indus de taxe d'aménagement :	1 000 €
. L'installation de 2 climatiseurs dans les bureaux de la mairie :	3 000 €
. L'achat de 2 ARI pour le CPI ni :	1 420 €
. L'installation de mobiliers urbains (5 corbeilles, 2 bancs, 1 ratelier à vélos et 1 vitrine extérieure sur pieds) :	3 500 €.

Les travaux réalisés en régie par les services techniques sont estimés à 13 000 € (équipements achetés au compte 605 et heures du personnel). Cette dépense, réalisée pour ordre, est compensée pour le même montant en recettes de fonctionnement.

- Opération 27 voirie et réseaux : 77 300 € TTC, soit :
 - . Réfection Chemin de Bretonne (accès cimetière/église) : 7 000 €
 - . Réalisation d'un mur de soutènement Route de Pire : 25 551 €
 - . Réfection de chaussée en enrobé En Clay : 32 583 €
 - . Réfection des trottoirs en enrobé à Belle Pièce et Chemin de Senand : 10 765 €
 - . 1 renvoi d'eau supplémentaire chemin de Senand : 300 €.

Concernant cette opération n° 27, il est proposé d'annuler les crédits ouverts pour 13 200 € en restes à réaliser reportés pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Agence 01 pour les études des aménagements route de Géovreissiat et de les voter en crédits nouveaux à l'opération n° 71.

- Opération 41 Informatique :
 - . Equipements ergonomiques en bureautique pour l'accueil : 500 €.
- Opération 49 Bâtiments scolaires :
 - . Extension extérieure de l'alarme évacuation : 1 000 €.
- Opération 59 Local technique :
 - . Plateforme pour les conteneurs verre et textiles : 3 200 €
 - . Matériel et outillages techniques : 800 €.
- Opération 64 Modernisation de l'Eclairage Public :
 - . Part restant à la charge de la commune pour la modernisation de l'éclairage public et le passage en Full Led après la part finançable dans le cadre du dossier Intracting : 62 000 €.
- Opération 65 Mise en accessibilité de la salle polyvalente :
 - . Remplacement de l'appareil de cuisson et divers : 5 000 €.
- Opération 66 Parking du village :
 - . Complément maîtrise d'œuvre : 100 €.
- Opération 67 Local Technique Rue de Béard :
 - . Réalisation de 2 puits perdus pour le raccordement des eaux pluviales : 5 300 €.
- Opération 68 Plantation – peuplement de la forêt :
 - . Dégagements, traitement et 2^{ème} plantation scolaire : 1 400 €.
- Opération 70 Rénovation du logement locatif communal :

Pour faire suite à la décision de février dernier d'engager les travaux de rénovation du logement communal, et après avoir obtenu tous les chiffrages, il est proposé de voter la somme de 47 000 € TTC pour ces travaux. Une recette de 8 000 € est inscrite pour un minimum de subventions attendues de Haut Bugey Agglomération et du Département dans le cadre de leur dispositif de soutien à la rénovation des logements locatifs communaux.

- Opération 71 Aménagement de cheminements mode doux route de Géovreissiat :

Suite à la présentation de l'étude de faisabilité de l'Agence 01 et conformément à la décision de février dernier, il est proposé de voter, dès cette année, le montant prévisionnel pour la réalisation de ces aménagements estimés à 993 000 € TTC pour la totalité des secteurs définis Route de Géovreissiat, depuis la Rue de Béard jusqu'à la mairie. Aucune subvention n'est inscrite en recettes. Une décision modificative sera proposée au cours de l'exercice pour ajuster le coût de cette opération suite à l'AVP et aux aides obtenues. Le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre est en cours de finalisation.

- Recettes :

Les recettes d'investissement enregistrent au compte 1008 l'affectation de 213 567,16 € destinés à couvrir le déficit d'investissement 2024 de 147 954,16 € et celui sur les restes à réaliser 2024 reportés pour 65 613 €, une prévision du FCTVA de 29 000 €, soit 16,404 % des dépenses éligibles d'investissement réalisées 2024, 1 000 € pour la taxe d'aménagement et 17 000 € pour la cession du terrain communal au Pallatée.

L'équilibre en investissement est réalisé par le virement de la section de fonctionnement de 289 220 € et la prévision d'un emprunt de 975 000 €. Ce montant d'emprunt sera réajusté à la baisse après la notification des subventions dont un montant de 490 000 € est envisageable, pouvant représenter 64 % du montant HT des travaux de la Route de Géovreissiat. Le recours à l'emprunt pourrait ainsi être limité à 480 000 €, en maintenant, en 2026, une capacité de désendettement à un ratio de 4,8, soit en dessous du ratio d'alerte de 7.

Ainsi, le projet de budget primitif présenté s'élève en section de fonctionnement à 972 987,71 € et en investissement, en tenant compte des reports antérieurs, à 1 593 844,16 €, soit un budget prévisionnel total de 2 566 831,87 €.

Ces prévisions permettent de maintenir une capacité d'autofinancement positive ; le niveau de l'épargne brute s'élèverait à 153 031 € et la capacité d'autofinancement nette, après remboursement de notre dette, est estimée à 44 631,29 €. Le ratio prévisionnel 2025 de la capacité de désendettement est de 2,40, soit inférieur à 7.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève 368 118 € ; avec une population estimée à la même date à 1 085 habitants, l'encours de la dette par habitant est de 339 €, un ratio tout à fait correct et inférieur à la moyenne.

Le Maire
Laurent COMTET

